

par les eaux intérieures, & les canaux d'Amsterdam dans les Pays-Bas. Vos Hautes Puissances n'écouteront sans doute sur cette juste demande que l'équité qui les inspire, & les sentimens qu'elles doivent aux marques réitérées de l'amitié la plus constante du Roi mon Maître, sans aucun égard aux prétentions impérieuses & dénuées de tout fondement d'une Puissance voisine & jalouse, qui non contenté de troubler votre commerce dans les Mers, prétend lui donner la loi dans le sein de vos Etats, & dont le système national ne tend qu'à la ruine de vos sujets, s'il ne peut leur faire partager les malheurs & les dangers de la guerre. L'Angleterre n'y parviendra pas, & Vos Hautes Puissances prouveront à toute l'Europe que rien ne peut les écarter de la neutralité la plus impartiale qu'elles ont embrassée, en donnant au Roi mon Maître la satisfaction la plus prompte & la plus décidée sur ce que Sa Majesté est en droit d'exiger, en laissant à leurs sujets la liberté qui est nécessaire à leur commerce, & en leur accordant même une protection, que le système & les procédés des Anglois rendent indispensables.

Ce Mémoire a fait faire bien des mouvemens à Mr. York, Ministre d'Angleterre. Il a représenté à son tour le tort & le préjudice que la permission demandée par Mr. d'Affry causeroit à sa Cour, en alléguant des motifs pour appuyer ses raisons. Mais ses démarches n'ont rien effectué. Celles du Ministre de France l'ont emporté. Les Etats Généraux ont permis le transport demandé des canons, des boulets, des munitions, &c. qui tout de suite ont été embarqués pour être rendus à leur destination. Ils ont payé Mr. York, en accordant ce transport, de termes également justes, modérés & politiques. Ce Ministre a dû s'en contenter; il a envoyé à sa Cour un Courier pour l'en informer.